



Règlement Particulier

Tournoi des P'tits Ratos - Ramonville 2 & 3 Juin 2018

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBAD sous la responsabilité du Juge-Arbitre.

1. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
2. Le tournoi est en cours d'autorisation auprès de la Fédération Française de Badminton.
3. Tout(e) participant(e) doit être en règle avec sa fédération et en possession de sa licence compétition le jour du tirage au sort, soit le 27 Mai 2018.
4. Le juge-arbitre désigné par le Codep31 en accord avec la Fédération Française de Badminton est **Roxane VENUTI**. Les décisions du juges-arbitre sont sans appel.
5. Le club de Ramonville décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'incident ou d'accident dans l'enceinte et aux abords du gymnase Léo Lagrange.
6. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagement mal ou incomplètement remplies, ne respectant pas les directives qui s'y trouvent mentionnées, seront supportées par les joueurs.
7. Le tournoi est ouvert à tous les jeunes joueurs licenciés, classés dans les catégories P, D, R et N, et ouvert aux catégories poussins, benjamins, minimes, cadets.
8. Deux tableaux sont prévus : **Simple Dame et Simple Homme**.
9. Le tournoi propose une distinction de niveau (Promotion et Départementale) qu'il n'est pas possible de regrouper (sauf si moins de 8 inscrits dans une catégorie) pour les Benjamins et les Minimes:
 - Poussin : tous classements regroupés
 - Benjamin : tous classements regroupés
 - Minime : Promotion (NC à P10) / Départemental (D9 et plus)
 - Cadet : Promotion (NC à P10) / Départemental (D9 et plus)
10. Le samedi se joueront les simples Benjamins et Cadets.
Le dimanche se joueront les simples Poussins et Minimes.
11. Aucune inscription ne sera acceptée après la limite du **25 Mai 2018**.
12. Tout(e) participant(e) doit se faire pointer à la table de marque du Gymnase Léo Lagrange dès son arrivée.
13. Volants : Agréés par la FFBAD – A la charge des joueurs avec partage égal entre les joueurs/paires. En cas de litige, le volant officiel sera le volant plume ARTENGO 930.
14. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés.
15. Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les décisions nécessaires au bon déroulement du tournoi.
16. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum deux raquettes, boisson, serviette...).
17. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set, mais ils devront être de retour à 40s à l'arrêt de jeu de 11 points, et 1 min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge-Arbitre de la salle.
18. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges-arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs uniquement entre les sets. Merci de respecter le nombre d'entraîneurs à deux par joueur ou équipe.
19. L'utilisation de substance et/ou de tout moyen destiné au dopage est prohibée. La liste officielle des produits dopants est publiée par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.
20. Le tournoi se déroulera en auto-arbitrage.
21. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service.
22. Les horaires prévisionnels fournis par l'affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
23. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
24. Une tenue de Badminton, conforme aux circulaires de la Fédération Française de Badminton, est exigée sur tous les terrains.
25. Dès l'appel de leur nom au micro, les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer (Test des volants, échauffements, et changement de tenue).

26. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min, quel que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
27. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour de tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
28. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
29. Tout(e) participant(e) doit connaître les sanctions encourues en cas de « forfait » **après la date du tirage au sort** (voir règlement des forfaits). Tout(e) participant(e) doit prévenir le Comité d'Organisation de sa non-participation, adressera et postera dans les délais impartis les pièces justificatives à la commission « Compétitions » de la ligue Occitanie.
30. En cas de forfait, **les droits d'engagement resteront acquis** au Comité d'Organisation sauf s'il est dû à une blessure, une maladie, une raison personnelle ou professionnelle.
31. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
32. Les frais d'inscriptions sont de 11€.

Le Comité d'organisation remercie par avance toutes les participantes et tous les participants qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi.